

Natixis informe le public que les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes en 2018 figurent en page 380 du Document de référence 2018 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mars 2019 sous le n°D.19-0154.

Le Document de référence 2018 peut être consulté dans l'espace Communication Financière du site Internet de la Société (www.natixis.com > Investisseurs et actionnaires > Données et publications financières > Documents de référence et pilier III) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Des exemplaires du Document de référence sont également disponibles au siège de la société Natixis.